

Victime de cyberharcèlement ? Nos conseils !



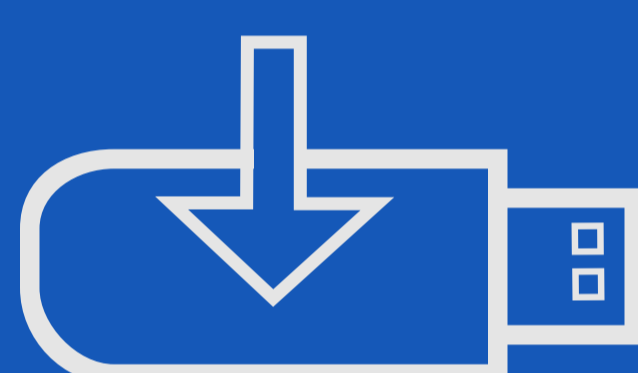
Le cyberharcèlement est du harcèlement psychologique exercé par une personne ou un groupe de personnes sur une cible au moyen de formes de communication électroniques (réseaux sociaux, mails, sms, chat etc.). Ces actions sont répétées dans le temps.

Il est important de signaler les cas de harcèlement et de ne pas se faire de reproches ni se culpabiliser.



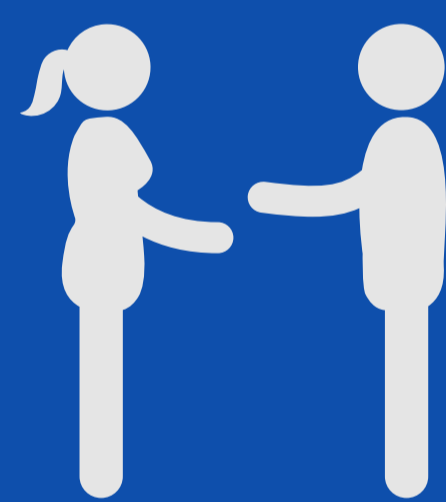
Ne pas répondre aux messages

Ne réponds jamais à des messages qui te harcèlent ou qui t'embêtent, ou se moquent.



Conserver des preuves

Enregistre les données pour récolter des preuves (fais des copies ou des captures d'écran). N'efface jamais les messages ou les photos qui peuvent permettre d'engager des poursuites pénales.



En parler

Parles-en à un adulte responsable: parents, enseignants, personne-ressource de l'école, service de consultation pour les jeunes ou service d'aide aux victimes.



Dénoncer et bloquer

Informe les exploitants des sites concernés et essaie d'obtenir d'eux qu'ils bloquent les contenus faux ou diffamatoires.



Se protéger

Protège-toi et modifie toutes tes données de contact (numéro de téléphone, e-mail, pseudo ou profil sur les réseaux sociaux, etc.).



Informez la police

Si l'attaque de cyberharcèlement ne cesse pas dans les plus brefs délais, informe-en la police avec le soutien d'un adulte.